

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 10 janvier 2011 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

| | |
|-----------------------|-----------|
| Mme Marthe Blanchette | poste # 1 |
| M. Pierre Guilbault | poste # 2 |
| M. Pierre Venne | poste # 3 |
| M. Réjean Belleville | poste # 4 |
| Mme Christine Marion | poste # 5 |

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de monsieur Michel Picard est constatée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2010 à 20h00, de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010 à 19h30
4. Approbation des comptes payables et payés
 1. Dépenses incompressibles
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. C.P.T.A.Q.
 1. Demande de morcellement de ferme visant des parties des lots 405, 406 et 407 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, situés derrière le 5100, rue Principale, propriété de Desroches et Desroches inc.
9. Avis de motion
10. Adoption des règlements
11. Affaires nouvelles
 1. Certificat de paiement n° 6 « Provisoire» – Mise aux normes et augmentation de la capacité – Bernard Malo Inc.
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2011-01-01

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2010 à 20h00, de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010 à 19h30

2011-01-02

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2010 à 20h00, de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010 à 19h30

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2011-01-03

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 130 863,69\$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.1 Dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de payer les dépenses incompressibles en temps opportun ;

2011-01-04

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes autorise les dépenses incompressibles suivantes:

Salaire

C.S.S.T.

Déductions à la source au gouvernement Provincial et Fédéral

Assurance collective
 Assurance IARD
 Syndicat de la fonction publique
 Fonds de pension
 Avis public
 Contrat d'entretien du chemin de fer
 Contrat de déneigement pour l'entretien des chemins de la municipalité
 Contrat de déneigement des terrains de la municipalité
 Contrat de surveillance par alarme, à l'hôtel de ville et à la station de pompage
 égout, à la station de pompage aqueduc
 Contrat d'entretien de la génératrice de la station de pompage égout
 Contrat de climatisation
 Contrat d'entretien des logiciels et système d'exploitation de l'informatique
 Contrat d'internet
 Contrat pour l'entretien du gazon
 Contrat de l'Inspecteur canin
 Contrat d'analyse pour contrôle microbiologique de l'eau potable
 Cotisation ADMQ, FQM, Québec municipal & abonnement et m.a..j.
 Sûreté du Québec
 Service incendie
 Quote-part à la MRC
 Hydro
 Bell
 Poste et transport
 Chauffage
 Huile, gaz
 Fourniture de bureau
 Entretien du véhicule et des équipements
 OMH

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu au budget

Je Micheline Miron confirme qu'il y a des fonds disponibles au fonds général de la municipalité jusqu'à concurrence des sommes budgétées pour 2011

 Micheline Miron, Directrice générale, secrétaire - trésorière *gma*

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

6. Rapport des comités

MADAME MARTHE BLANCHETTE

Il y aura un suivi pour la Maison des jeunes, une rencontre est prévue pour le 12 janvier 2011

MONSIEUR RÉJEAN BELLEVILLE

Pour la guignolée, nous avons eu 53 paniers qui ont été distribués le 18 décembre.

Les gens ont été généreux et il reste des fonds pour de dépannage au cours de l'année.

Madame Céline Geoffroy

Il y aura un souper de l'Âge d'Or , samedi le 15 janvier 2011

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. C.P.T.A.Q.

8.1 Demande de morcellement de ferme visant des parties des lots 405, 406 et 407 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, situés derrière le 5100, rue Principale, propriété de Desroches et Desroches inc.

Considérant la demande déposée par Desroches et Desroches inc. représentée par M. Alain Desroches ;

Considérant que cette demande vise une superficie de 240 850 mètres carrés;

Considérant que ladite demande vise le morcellement et la vente de terres agricoles ;

Considérant que la présente demande a pour but de vendre les terres agricoles à Les Fermes André Bérard Inc., dans le but d'en faire la culture ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants ;

Considérant que la superficie visée est actuellement cultivée et le restera ;

Considérant que de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

Considérant que ce projet ne peut être réalisé qu'à cet endroit;

Considérant que la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

Considérant que le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer la présente demande ;

En conséquence

2011-01-05

Il est proposé par Christine Marion ,

D'appuyer la présente demande visant des parties des lots 405, 406 et 407 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Desroches et Desroches inc. afin de morceler la ferme et de vendre les terres à Les Fermes André Bérard inc.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

9. Avis de motion

10. Adoption des règlements

11. Affaires nouvelles

11.1 Certificat de paiement n° 6 – Mise aux normes et augmentation de la capacité – Bernard Malo Inc.

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-108 mandatant Bernard Malo Inc. concernant la mise aux normes et augmentation de la capacité au montant de 426 561,52\$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. Experts-conseils pour les travaux exécutés au projet de mise aux normes et augmentation de la capacité ;

2011-01-06

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'autoriser le certificat de paiement n° 6 au montant de 21 045,90\$ taxes incluses à l'entrepreneur Bernard Malo Inc., équivalent à 5% du montant des travaux (incluant les taxes). Ce montant sera remis à l'entrepreneur une fois que les quittances des sous-traitants seront reçues et que les malfaçons et les ouvrages inachevés identifiés seront complétés à la satisfaction de l'ingénieur et de la municipalité.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-01-07

Il est proposé par Marthe Blanchette ,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 15

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».